



GdB

Officiels techniques

La filière juges de ligne

Contenu des formations et examens

Reglement

adoption : CA du 18-19/03/2017
entrée en vigueur : 01/09/2017
validité : permanente
secteur : Diversité des pratiques
remplace :
nombre de pages : 6 + 2 annexes

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Sommaire

1. LE CORPS DES JUGES DE LIGNE.....	2
2. FORMATIONS.....	2
2.1. Acteurs des formations :	2
2.2. Gestion d'une formation :	2
2.3. Formation « juge de ligne fédéral accrédité » :	3
2.4. Formation « juge de ligne fédéral certifié » :	3
2.5. Formation « juge de ligne international » :	4
2.6. Formation « coordinateur de juges de ligne » :	4
3. ACTIVITE ET SUIVI DES JUGES DE LIGNE	4
3.1. Acteurs du suivi des juges de ligne :	4
3.2. Activité :	5
3.3. Juge de ligne fédéral accrédité	5
3.4. Juge de ligne fédéral certifié.....	5
3.5. Juge de ligne international	5
4. PROMOTIONS	5
4.2. Accès au niveau « juge de ligne certifié »	6
4.3. Accès au niveau « juge de ligne international »	6
4.4. Coordinateur juges de ligne.....	6
5. RETROGRADATIONS	6
6. COORDINATEUR DE JUGES DE LIGNE	6
7. CONDITIONS D'AGE DES JUGES DE LIGNE	6

1. LE CORPS DES JUGES DE LIGNE

Le corps des juges de ligne comporte trois niveaux :

- fédéral accrédité ;
- fédéral certifié ;
- international.

2. FORMATIONS

Les formateurs doivent être licenciés à la FFBaD.

Les candidats sont soit licenciés à la FFBaD, soit licenciés auprès d'une instance ayant signée une convention avec la Fédération Française de Badminton.

Les documents et supports liés aux formations initiales et continues sont à disposition, en partie, des ligues (demande de stage, certificat, questionnaire, règles, etc.) et des formateurs responsables agréés par FormaBad (supports de stage, attestation, documents de référence, etc.).

Le cursus de formation est sous la responsabilité de FormaBad. Les formations sont mises en œuvre, par délégation de la FFBaD, par les ligues de rattachement des licenciés. Toutefois, un licencié peut s'inscrire à une formation dans une autre ligue.

2.1. Acteurs des formations

2.1.1. Formateur responsable

Conditions requises :

- être majeur ;
- être juge de ligne d'un niveau supérieur au niveau du stage ;
- être titulaire de l'agrément « Formateur fédéral d'officiels techniques » (s'obtient en participant à un stage de formation de formateur d'officiels techniques organisé par FormaBad) en cours de validité.

Afin de conserver son statut, le formateur responsable doit, au minimum une fois tous les trois ans :

- réaliser une action de formation et ;
- participer à la formation de formateur d'officiels techniques.

La liste des formateurs responsables habilités pour les formations de juge de ligne est établie chaque année par FormaBad et est accessible sur le site web de la FFBaD.

2.1.2. Formateur assistant

La liste des formateurs assistants habilités est établie par FormaBad. Le formateur assistant compte parmi les arbitres de la ligue ou les juges de ligne fédéraux accrédités et doit être titulaire de l'agrément « formateur assistant d'officiels techniques » en cours de validité. Il seconde le formateur responsable lors du stage sans pouvoir en aucun cas le suppléer.

2.2. Gestion d'une formation

FormaBad est responsable du cursus de formation des officiels techniques. A ce titre la délégation des formations des juges de ligne est donnée aux ligues selon les conditions définies dans le memento des formations de juges de ligne.

Toute formation fait l'objet d'une demande officielle auprès de FormaBad en utilisant le formulaire réglementaire. Un numéro d'autorisation est donné après vérification des critères définis.

Chaque formation est gérée par les personnes suivantes

- ligue : responsable de la formation des officiels techniques de son territoire (cf. annexe 1). Elle a la charge des modalités administratives d'organisation du stage et de la logistique nécessaire au bon déroulement de celui-ci (salle pédagogique, restauration, hébergement, matériels divers, etc.) ;

- formateur responsable : responsable du stage, il est le garant du déroulement complet de la formation. Il se doit d'être présent sur toute la durée de la formation ;
- formateur assistant : personne accompagnant le formateur responsable sur la partie théorique et responsable d'un groupe de candidats sur la partie pratique.

Le nombre de formateurs assistants est de un pour huit candidats.

2.3. Formation « juge de ligne fédéral accrédité »

La formation « juge de ligne » est accessible aux candidats en situation de handicap.

Les stages intégrant des personnes en situation de handicap prendront en compte les différents accès aux locaux de formation, à la salle de compétition et au plateau de jeu.

2.3.1. Durée de la formation

Deux heures de théorie et deux heures de pratique sur une compétition fédérale ou un interclubs national.

2.3.2. Contenu de la formation

Théorie :

- la structure des officiels techniques (JA, A, JdL) ;
- la tenue vestimentaire ;
- les rôles et responsabilités ;
- le juge de ligne et la citoyenneté ;
- la charte du juge de ligne ;
- la filière du corps des juges de ligne ;
- les critères d'accessibilité aux différents grades de juges de ligne ;
- les règles et recommandations aux juges de ligne ;
- les gestes ;
- l'attitude sur la chaise ;
- la relation avec le numéro 1 ;
- la chambre d'appel.

Pratique :

- matchs de simple et de double lors de la compétition.

2.3.3. Validation de la formation

À l'issue du stage, une attestation de fin de formation est remise aux candidats. Il est également remis une attestation de juge de ligne « fédéral accrédité » aux candidats ayant fait preuve d'aptitude à la fonction.

2.4. Formation « juge de ligne fédéral certifié »

2.4.1. Prérequis

Être juge de ligne fédéral accrédité.

2.4.2. Durée de la formation

1 heure de théorie et 2 heures de pratique sur une compétition fédérale.

2.4.3. Contenu de la formation

Théorie :

- les relations avec l'arbitre (visuelle, gestuelle et terminologie) ;
- les différentes pratiques sur les tournois ;
- les protocoles.

Pratique :

- matchs de simple et de double lors de la compétition.

À l'issue du stage, une attestation de fin de formation est remise aux candidats.

2.5. Formation « juge de ligne international »

2.5.1. Pré-requis

Être juge de ligne fédéral certifié et posséder une maîtrise élémentaire de la langue anglaise.

2.5.2. Durée de la formation

3 heures de théorie et 5 heures de pratique sur une compétition internationale.

2.5.3. Contenu de la formation

Théorie :

- les règles et recommandations aux juges de ligne (en anglais) ;
- le briefing du juge-arbitre (en anglais) ;
- les consignes et organisation du coordinateur de juges de ligne.

Pratique :

- matchs de simple et de double lors de la compétition.

À l'issue du stage, une attestation de fin de formation est remise aux candidats.

2.6. Formation « coordinateur de juges de ligne » :

2.6.1. Pré-requis

Être juge de ligne fédéral certifié et posséder une maîtrise élémentaire de la langue anglaise.

2.6.2. Durée de la formation

Une demi-journée de théorie et une journée et demie sur une compétition fédérale en qualité d'assistant de coordinateur de juge de ligne.

2.6.3. Contenu de la formation

Théorie :

- gestion des fichiers informatiques ;
- gestion des équipes ;
- gestions des incidents ;
- relations avec le juge-arbitre et applications de ses consignes.

Pratique :

- rotation et gestion des équipes de juges de ligne.

À l'issue du stage, une attestation de fin de formation est remise aux candidats.

3. ACTIVITE ET SUIVI DES JUGES DE LIGNE

3.1. Acteurs du suivi des juges de ligne

3.1.1. Commissions nationale, régionale et départementale arbitrage

Les commissions en charge du suivi quantitatif et qualitatif des juges de ligne s'assurent de leur activité annuelle. Elles les informent, sollicitent, convoquent sur des compétitions, évaluent et conseillent afin de faire progresser le niveau de chacun d'entre eux.

Le suivi individuel des juges de ligne s'exerce dans le cadre des promotions, rétrogradations ainsi que des décisions disciplinaires prises à leur encontre le cas échéant.

3.1.2. Conseiller-évaluateur de juge de ligne fédéral (CEJdLF)

La liste des CEJdLF, accessible sur le site web de la FFBaD, est définie par la CNA selon les critères suivants :

- être juge de ligne international ;
- promouvoir les valeurs communes à la filière juge de ligne ;
- être en capacité d'observer et d'analyser les performances des juges de ligne dans leur environnement spécifique en tenant compte du contexte de chaque compétition ;
- faire preuve de qualités pédagogiques en respectant les éléments de langage commun des CEJdLF.

Les CEJdLF interviennent sur les championnats de France, les compétitions internationales, ou sur demande des ligues.

3.1.3. Conseiller-évaluateur de juge de ligne de ligue (CEJdLL)

La liste des CEJdLL est définie par chaque CRA parmi les juges de ligne fédéraux certifiés minimum de la ligue. *De facto*, les CEJdLF licenciés à la ligue sont CEJdLL. Les CEJdLL ont vocation à assurer le suivi et la préparation des juges de ligne accrédités pour le niveau supérieur.

3.2. Activité

Tous les juges de ligne possèdent une feuille d'activité sur laquelle ils inscrivent l'ensemble des matchs pour lesquels ils ont officié sur des compétitions. Cette feuille d'activité est accessible sur le site web de la FFBaD.

Le responsable CRA établit chaque année la liste des juges de ligne en activité dans sa ligue au vu des feuilles d'activité qu'il reçoit. Un juge de ligne qui n'aurait pas d'activité durant les deux dernières saisons ou ne remplirait pas les conditions requises ci-dessous sera évalué selon les critères définis à la section 4.

3.3. Juge de ligne fédéral accrédité

Le maintien au niveau « fédéral accrédité » exige un minimum de vingt matchs sur une période de trois ans glissants.

3.4. Juge de ligne fédéral certifié

Le maintien au niveau « fédéral certifié » exige un minimum de trente matchs sur une période de trois ans glissants.

3.5. Juge de ligne international

Le maintien au niveau « international » exige un minimum de deux compétitions internationales, dont au moins une à l'étranger, sur une période de trois ans glissants.

4. PROMOTIONS

Les promotions entre les différents grades (*cf.* annexe 1) s'effectuent selon les critères définis en annexe 2.

Tout examen fait l'objet d'une demande officielle au secrétariat de FormaBad en utilisant le formulaire réglementaire. Un numéro d'autorisation est donné après vérification des critères définis.

4.1. Certificateurs

La liste des certificateurs fédéraux est établie chaque année par FormaBad et est accessible sur le site web de la FFBaD.

Les certificateurs doivent détenir, a minima, un grade supérieur au candidat se présentant à l'examen.

Pour tous les examens, deux certificateurs minimum sont requis.

4.2. Accès au niveau « juge de ligne certifié »

L'examen théorique et pratique se déroule lors d'une compétition fédérale (finale ou championnat de France).

À l'issue de la compétition, une attestation de « juge de ligne fédéral certifié » est remise aux candidats ayant réussi l'examen.

4.3. Accès au niveau « juge de ligne international »

L'examen théorique et pratique se déroule lors d'une compétition internationale sur le territoire français.

À l'issue de la compétition, une attestation de « juge de ligne international » est remise aux candidats ayant réussi l'examen.

4.4. Coordinateur juges de ligne

À l'issue de la compétition, validation par un examen théorique et une évaluation de la pratique durant la compétition, par le coordinateur de juges de ligne et le juge-arbitre de la compétition.

À l'issue de la compétition, une attestation de « Coordinateur de juges de ligne » est remise aux candidats ayant été validés.

5. RETROGRADATIONS

Les grades de juge de ligne ne sont pas acquis à vie. Un grade peut se perdre si le juge de ligne ne répond plus aux critères retenus (*cf.* annexe2) et *a fortiori* si le juge de ligne n'a plus d'activité. Un juge de ligne qui serait sans activité durant deux saisons consécutives, est :

- soit rayé des listes (s'il ne souhaite plus officier) ;
- soit rétrogradé (s'il ne répond plus aux critères définis en annexe 2 et à la section 3) ;
- soit réintégré, après examen, dans le grade correspondant à son niveau réel ;
- ou bien devra participer à nouveau à un stage de formation initiale.

La procédure pour le suivi et la rétrogradation des juges de ligne doit être conforme au document « *Modus operandi* suivi et rétrogradation des juges de ligne ».

Une inactivité totale durant trois années consécutives entraîne le statut de juge de ligne inactif.

6. COORDINATEUR DE JUGES DE LIGNE

Essentielle dans les compétitions fédérales et internationales, l'équipe des coordinateurs de juges de ligne est chargée :

- d'effectuer le lien avec l'organisation, l'équipe des juges-arbitres, les arbitres et les juges de ligne ;
- de gérer la logistique liée aux juges de ligne (hébergement, transport, etc.) ;
- de proposer un système de rotations des juges de ligne sur les terrains au juge-arbitre et d'en assurer le suivi ;
- de veiller au respect des protocoles d'entrée, de sortie et des cérémonies ;
- de veiller à ce que les juges de ligne ne retardent jamais les lancements des matchs (absence, retard, etc.) ;
- d'assurer un niveau minimum de performance des juges de ligne par des briefings quotidiens.

7. CONDITIONS D'ÂGE DES JUGES DE LIGNE

Le statut de juge de ligne peut être obtenu dès l'âge de 11 ans.



GdB

La filière juges de ligne

Architecture des grades de juges de ligne

Annexe 1

adoption : CA du 18-19/03/2017
 entrée en vigueur : 01/09/2017
 validité : permanente
 secteur : Diversité des pratiques
 remplace :
 nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Niveaux	Modalités d'accès/formation	Organisme de gestion/validation	Accès aux compétitions
Juge de ligne Fédéral accrédité	Licencié(e) + formation « JdL fédéral accrédité » ou jeune arbitre « Écusson bleu »	FormaBad et Ligue	Interclubs (sans restriction) Toute compétition fédérale
Juge de ligne Fédéral certifié	Formation « arbitre » + formation « JdL fédéral certifié » + examen	FormaBad et Commission Nationale Arbitrage	Toute compétition fédérale et internationale sur le territoire
Juge de ligne International	Formation « JdL international » + examen	FormaBad et Commission Nationale Arbitrage	Toute compétition en Europe
Juge de ligne BWF	5 ans d'expérience sur des tournois internationaux + dossier BWF	Badminton World Federation	Sur nomination : Jeux Olympiques, Chpts du Monde, Thomas et Uber Cup, Sudirman cup, SuperSeries finals, Tournois BWF (N3-N4)



GdB

La filière juges de ligne

Critères d'accessibilité aux différents grades de juges de ligne

Annexe 2

adoption : CA du 18-19/03/2017
 entrée en vigueur : 01/09/2017
 validité : permanente
 secteur : Diversité des pratiques
 remplace :
 nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

	Juge de Ligne Fédéral accrédité	Juge de Ligne Fédéral certifié	Juge de Ligne International
CONNAISSANCE RÈGLES ET RECOMMANDATIONS	++	✓	✓
JUGE DE LIGNE			
– Tenue vestimentaire	++	✓	✓
– Communication en anglais	•	+	✓
AVANT LE MATCH			
– Chambre d'appel (discipline, ponctualité, ...)	+	++	✓
– Arrivée sur le terrain (respect du protocole)	+	++	✓
PENDANT LE MATCH			
– Relation avec l'arbitre (visuel, gestuelle, terminologie)	+	++	✓
– Voix (volume)	+	++	✓
– Vigilance (chute, annonce faute, ...)	+	++	✓
– Attitude sur la chaise	++	✓	✓
– Relation avec numéro 1	+	++	✓
– Concentration (maintien, relachement)	+	++	✓
PRISE DE DÉCISION			
– Gestuelle	++	✓	✓
– Promptitude	+	++	✓
– Non-anticipation	+	++	✓
– Gestion du conflit avec les joueurs	+	++	✓
ENVIRONNEMENT			
– Influence du public	+	++	✓
– Imprévus externes divers : (volant, balai, événement ou interférences diverses, ...)	+	++	✓
CONCLUSION DU MATCH			
– Sortie du terrain	+	++	✓
ORGANISATION			
– Respect des horaires	++	✓	✓
– Relation avec les organisateurs	+	++	✓
– Relation avec les officiels techniques	+	++	✓
– Briefings (coordinateur JdL, JA)	+	++	✓

Légende

•	En acquisition
+	Recommandé
++	Préconisé
✓	Acquis